



Groupement Hospitalier de Territoire

GH Fondation Vallée - Paul Guiraud

EPS Erasme

## Vers qui se tourner en cas de problème psychique ?

Vous pouvez consulter votre médecin traitant ou vous adresser directement à un centre médico-psychologique (CMP). Dans les deux cas, les professionnels rencontrés sauront vous orienter vers la structure la mieux adaptée à votre situation. Les soins proposés dans les CMP sont intégralement pris en charge par la sécurité sociale.

[Les Points accueil et écoute jeunes \(PAEJ\)](#) et les [Maisons des Adolescents](#) sont deux alternatives publiques, accessibles et compétentes sur les questions de santé mentales.

Pour simplement s'informer sur les troubles psychiques, l'organisme public [Psycom](#) produit des brochures et des dossiers thématiques.